

de certaines dispositions relatives à l'établissement d'écoles par les minorités religieuses. Les provinces admises plus récemment comme membres de la Fédération jouissent des mêmes pouvoirs et sont soumises aux mêmes restrictions.

Les législatures provinciales sont également autorisées, en vertu de l'article 95, à légiférer en matière d'agriculture et d'immigration, en conformité, toutefois, des lois du Parlement canadien à ce sujet.

Électorat provincial.—La loi sur les élections de chaque province renferme les dispositions relatives à l'habilité et à l'inhabilité à voter. En général, toute personne, homme ou femme, âgée de 21 ans, qui est citoyen canadien ou sujet britannique et qui satisfait à certaines exigences relatives à la résidence dans la province et le district électoral où a lieu l'élection, et qui n'est pas frappée d'incapacité statutaire, a droit de vote. Ces conditions s'appliquent, avec des modifications, aux électeurs de presque toutes les provinces. La principale exception à ces conditions est celle qui donne le droit de vote aux personnes de 18 ans en Saskatchewan et aux personnes de 19 ans en Alberta et en Colombie-Britannique.

Sous-section 1.—Terre-Neuve

Le gouvernement de Terre-Neuve se compose du lieutenant-gouverneur, du Conseil exécutif et de l'Assemblée législative. L'Assemblée législative compte 36 membres élus pour cinq ans. La Législature élue le 20 août 1959 est la trente-deuxième de Terre-Neuve et la quatrième depuis l'union de Terre-Neuve au Canada.

Depuis l'union, le 31 mars 1949, la province a eu trois lieutenants-gouverneurs: l'hon. sir Albert Joseph Walsh, nommé le 1^{er} avril 1949; l'hon. lt-col. sir Leonard Outerbridge, nommé le 5 septembre 1949; et, l'hon. Campbell Macpherson, nommé le 16 décembre 1957. Le premier ministre, formé le 13 juillet 1949 sous la direction de l'hon. Joseph R. Smallwood, était encore en fonctions le 31 octobre 1959.

Le premier ministre et les autres membres du Cabinet touchent \$10,000 et \$9,000 par année, en plus d'une indemnité de session de \$3,333.33. Les membres de l'Assemblée législative reçoivent une indemnité de session de \$3,333.33 et une indemnité de déplacement et de dépenses de \$1,666.66. Le chef de l'Opposition reçoit un supplément de \$3,000.

15.—Premier ministre de Terre-Neuve, au 31 octobre 1959

(Position des partis aux dernières élections générales, le 20 août 1959: 31 libéraux, 3 conservateurs progressistes et 2 Union de Terre-Neuve.)

Portefeuille	Titulaire	Nomination initiale	Nomination au poste actuel ¹
Premier ministre, ministre du développement économique	L'hon. J. R. SMALLWOOD	1 ^{er} avril 1949	1 ^{er} avril 1949
Procureur général	L'hon. L. R. CURTIS	1 ^{er} avril 1949	1 ^{er} avril 1949
Ministre des Mines et Ressources	L'hon. W. J. KEOUGH	29 juill. 1949	1 ^{er} mai 1957
Ministre du Travail	L'hon. C. H. BALLAM	4 avril 1950	4 avril 1950
Ministre du Bien-être social et ministre de la Santé	L'hon. J. M. McGRATH	5 juill. 1950	{ 5 juill. 1956 1 ^{er} mai 1957
Ministre des Finances	L'hon. E. S. SPENCER	29 juill. 1949	1 ^{er} mai 1957
Ministre des Travaux publics	L'hon. J. R. CHALKER	4 avril 1950	1 ^{er} mai 1957
Ministre de la Voirie	L'hon. F. W. ROWE	21 mai 1952	11 mai 1959
Ministre sans portefeuille	L'hon. P. J. LEWIS	15 déc. 1951	15 déc. 1951
Ministre des Affaires provinciales et Solliciteur général	L'hon. MYLES P. MURRAY	15 déc. 1951	{ 15 déc. 1951 10 avril 1955
Ministre des Pêcheries	L'hon. J. T. CHEESEMAN	1 ^{er} mai 1957	1 ^{er} mai 1957
Ministre des Affaires municipales et Approvisionnement	L'hon. B. J. ABBOTT	1 ^{er} mai 1957	1 ^{er} mai 1957
Ministre de l'Instruction publique	L'hon. G. A. FRECKER	26 août 1959	26 août 1959

¹ Le ministre n'est pas nécessairement assermenté le jour de sa nomination.